



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Séance du 17 décembre 2018

14h00

**Jardin du Pharo, Marseille
(Amphithéâtre GASTAUT)**

PV soumis pour approbation au Conseil Académique

En sa séance du 26 mars 2019

Etaient présents :

Collège A

Véronique ALPHAND
Anne BALANSARD
Olivier BELLIER
Nathalie BONNARDEL
Philippe CASSUTO
Vincent EGEA
Nathalie FABBE-COSTES
Sandrine MALJEAN-DUBOIS
Ariel MENDEZ
Marcel PASQUINELLI
Linda PILLIERE
Florence SABATIER-MALATERRE
Corinne TARDIEU
Sophie VALLAS
Jean-Michel VITON

Collège B

William BENESSIONO
Christophe BUFFAT
Denis COLLOMP
Sylvia GIREL
Mohammed KOUBITI
Sophie LAMOUREUX
Mohamed OUERFELLI
Olivier ROQUES
Nathalie-Audrey RUBIO
Philippe TORCHIO
Eric VALERIO

Collège C

Nicolas BAUDRU

Elise KASPI

Isabelle LUCIANI

Roberta ZIPARO

Collège D

Jean-Pierre LAPEBIE

Collège E

Frédéric FORESTIER

Collège BIATSS

DELORGE Béatrice

Karine VAN HEUMEN

Collège Usagers

Lyes BELHADJ

Baptiste DAVID

Victoria FOURMENT

Kane MARLIN

Nina SICARD-BENMEDJAHED

Sophie TEISSIER

Membres extérieurs

Alain GARGANI

Dominique NOBILE

Martine RENAUD

Etaient représentés :

Lucas SCHNEIDER
Nadjima ATTOUMANI
Pierre MARTIN
Joseph BOUCRAUT
Sophie CHAUVET
François DEVRED
Philippe MOULIN
Serge BARD

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ
CROUS	M. Pierre RICHTER

Soit 51 membres présents ou représentés

Le Président ouvre la séance à 14h00.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil académique du 19 juin 2018

Le procès-verbal du conseil académique du 17 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II/ Actualités

1/ Arrêté d'interdiction portant interdiction d'accès aux locaux

Le Président fait lecture d'un arrêté portant interdiction d'accès aux locaux de l'université :

«Considérant que la Cellule harcèlement d'Aix-Marseille Université a été saisie d'une agression à caractère sexuel qui serait survenue le mercredi 21 novembre 2018 vers 19h dans les locaux de l'Unité Mixte de services Institut Méditerranéen d'Océanologie - MIO ;

Considérant que Monsieur A. K. a été identifié par la victime comme l'auteur des faits considérés ;

Considérant que la gravité des faits rapportés justifie qu'une mesure de prévention soit prise sans délai afin de préserver la sécurité des personnes, et notamment des personnels et usagers de l'établissement ; que par conséquent il y a lieu d'interdire à Monsieur A. K. l'accès aux locaux de l'Université pour une durée de 30 jours.»

2/ Proposition de texte à adopter en Conseil d'Administration

Le Président fait lecture aux membres du conseil académique d'un texte qu'il souhaite faire adopter en conseil d'administration afin que les étudiants non communautaires ne soient pas affectés par la hausse des frais d'inscription souhaitée par le Ministère : *«Aix-Marseille Université considère que la question de l'évolution du montant des droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires nécessite une large concertation.*

Celle-ci n'ayant pas eu lieu, il apparaît aujourd'hui que les conditions de mise en œuvre de ce nouveau dispositif ne sont pas réunies.

Dans ce contexte, si l'augmentation générale des droits d'inscription entre en vigueur, l'établissement souhaite utiliser toutes les possibilités réglementaires qui lui seront offertes pour permettre aux étudiants internationaux extra-communautaires concernés de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué».

Le Président déplore que ce sujet n'ait pas été discuté avec les universités. Dans l'attente des textes à paraître, il souhaite prendre les mesures nécessaires pour contrer la hausse des droits d'inscriptions au sein de l'établissement. Il mentionne qu'il est inscrit dans le code de l'éducation que les décisions d'exonération sont prises par le Président de l'établissement, en application de critères généraux fixés par le conseil d'administration et dans la limite des 10 % des étudiants inscrits.

Compte-tenu du nombre d'étudiants inscrits et du nombre d'étudiants qui s'inscrivent en première année cette disposition sera tout à fait applicable.

III/ Présentation : «suivi de l'insertion professionnelle des Docteurs d'AMU»

Madame David, madame Aldoma et monsieur Talby présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Torchio demande combien de temps après la soutenance de leur thèse, les usagers ont accès à leur adresse mail.

Madame Nedjar répond que dans la charte régissant l'usage du système d'information de l'université il est prévu un délai de six mois.

Monsieur Torchio demande s'il est possible de prolonger ce délai.

Le Président explique qu'à chaque fois que l'établissement délivre une adresse mail cela représente une dépense.

S'agissant des personnels, un travail est en cours avec la DOSI sur le thème «AMU un jour, AMU toujours», afin d'évaluer le coût de l'opération pour s'assurer que l'établissement a la capacité financière d'assurer un tel service.

S'agissant des anciens étudiants, cette question est évoquée dans le cadre du dispositif «Alumni».

Madame David précise que pour beaucoup d'étudiants étrangers, les coordonnées inscrites dans le logiciel étaient celles du directeur de thèse. Peu ont donné leur mail personnel. Afin d'éviter ce type de difficulté, elle préconise de construire une affiliation des docteurs à ce dispositif de suivi.

Monsieur Talby ajoute qu'environ 10% des docteurs n'ont pu être joints faute de renseignements. Un travail de fiabilisation des données est mené, accompagné d'une sensibilisation des doctorants sur le fait qu'à l'issue de leur thèse ils seront interviewés régulièrement.

Monsieur Cassuto propose de:

- ajouter les résultats des concours CNRS,
- mieux définir le statut du doctorant, en indiquant par exemple si le doctorant est salarié ou s'il finance lui-même sa formation,
- mentionner les étudiants en contrat CIFRE afin de connaître les organisations qui recrutent et celles à déconseiller dans le cadre de ce dispositif.
- mettre en corrélation le nombre de doctorants étrangers inscrits à AMU avec le nombre d'étudiants qui partent travailler à l'étranger.

Monsieur Talby répond qu'il conviendra effectivement de travailler sur ces pistes d'améliorations.

Madame David indique que les docteurs ayant réussi un concours du CNRS ou de l'INSERM ont répondu à l'enquête au niveau de l'emploi. Ils sont donc comptabilisés dans les statistiques d'emploi.

Madame Alphand s'interroge d'une part sur le taux d'insertion en fonction du type de financement, et d'autre part sur la situation des doctorants exerçant dans le domaine de la recherche. Elle demande également si les doctorants sont interrogés sur leur degré de satisfaction dans le poste occupé.

Madame Aldoma annonce qu'une note de synthèse en cours de finalisation porte sur la question de l'emploi dans la fonction publique et du type de poste occupé. S'agissant de la satisfaction, il n'existe pas de question concrète mais plutôt des questions en lien avec l'emploi et la formation. Elle précise qu'il est constaté peu de déclassement chez les docteurs.

Madame David précise que les docteurs rencontrent des difficultés lorsqu'ils ont un projet d'insertion dans le privé, car ils se trouvent en concurrence avec des ingénieurs. Le doctorat n'étant pas nécessairement un diplôme bien appréhendé dans le secteur privé ils ont du mal à promouvoir la plus-value qu'ils peuvent apporter.

Monsieur Koubiti s'interroge sur la temporalité de l'enquête.

Monsieur Talby répond que les thèses sont soutenues entre septembre et décembre. Les personnes ont été interrogées en mars 2018. L'enquête concerne donc les doctorants qui ont soutenu il y a un an ou un an et demi pour ceux qui auraient soutenu en juin.

S'agissant des écarts de salaire, **Monsieur Koubiti** pense qu'il faudrait distinguer les doctorants en poste à l'étranger de ceux qui occupent un emploi en France.

Madame Aldoma répond que les salaires présentés sont des salaires nets mensuels pour des doctorants à temps plein avec un emploi relevant du droit français.

Madame Dignat-George remercie pour ce travail et précise que les données collectées vont permettre de mieux valoriser la thèse auprès des professionnels pour qu'elle soit reconnue comme un diplôme en soi. Pour cela il convient de communiquer sur la valeur de ce diplôme.

Madame Girel sur la partie «si c'était à refaire» demande s'il y a une partie questions ouvertes.

Madame Aldoma répond que oui dans la partie intitulée «vous referiez différemment».

Madame Ziparo demande si le taux de réponse est identique pour les hommes et pour les femmes.

Madame Aldoma répond que oui.

Sur la question du genre, **Madame Girel** pense qu'il serait intéressant, pour pondérer les éléments, d'intégrer la répartition de genre dans les formations.

Monsieur Cassuto suggère pour valoriser le diplôme de doctorat auprès des acteurs du secteur privé de mettre l'accent sur la formation continue.

Monsieur Talby rebondit et souligne que la formation continue est un sujet à clarifier, notamment sur la question des critères qui définissent l'inscription en formation continue ou en formation initiale.

Monsieur Belhadj pense que pour les prochains questionnaires il pourrait être intéressant de savoir combien de temps après l'obtention du doctorat les doctorants ont obtenu leur premier emploi post-doctorat, et est-ce qu'entre-temps ils ont changé d'emploi. Cela pourrait répondre à la question de la différence de salaire entre les docteurs de la formation de 2014 et ceux de la promotion de 2016. Cela permettrait également de savoir si les doctorants ont des évolutions de carrière.

Monsieur Talby répond que ce type de question apparait dans l'enquête. La présentation faite ce jour ne portait que sur quelques chiffres clés.

IV/ Témoignage d'un étudiant en situation de handicap doctorant (illustration du dispositif d'accompagnement mis en place par AMU)

Le témoignage de Monsieur Benjamin MATHIEU est présenté aux membres de l'instance par le biais d'une vidéo réalisée par l'équipe du CIPE.

Madame Delorge fait savoir que la campagne 2019 pour les contrats doctoraux handicap est lancée. Elle précise que pour chaque contrat doctoral financé par le Ministère il y a un financement sur ressources propres de l'établissement.

Madame Bonnardel témoigne que pour le laboratoire Psyclé des doctorants ont bénéficié d'un financement de thèse mission handicap. Ils ont soutenu leur thèse brillamment et elle ne doute pas de leur bel avenir professionnel dans leur carrière universitaire. Elle précise que les modalités d'enseignement et de recherche ont été adaptées à leur handicap, ce qui leur permet d'assurer leur service d'enseignement et leur mission de recherche.

V/ Campagne d'emplois Enseignants Chercheurs 2019

Le Président présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Chiappetta fait part de précisions ou corrections de coquilles apparues à la relecture du document. Ces dernières apparaissent en rouge dans le tableau joint au procès-verbal.

Monsieur Roques s'interroge sur le fait que l'Etat ne finance pas le GVT. Il souhaite savoir si ce dernier ne finance pas ce qui est relatif à l'ancienneté et la requalification sur des grades supérieurs ou bien s'il ne finance pas le delta de masse salariale entre les deux années. Normalement l'évolution de la population entraine un effet de noria pour que les individus plus âgés partent à la retraite et qu'ils soient remplacés par des individus plus jeunes.

Il se demande si ce n'est pas une mesure incitative de la part pour gouvernement pour recruter plutôt que de faire évoluer les collaborateurs.

Le Président répond qu'aujourd'hui cela dépend de l'écosystème des universités. S'agissant de l'évolution du GVT à AMU, on s'aperçoit que dans les années 2024-2025 il devrait basculer. Aujourd'hui, on continue à avoir un GVT positif qui n'est pas totalement financé par le Ministère. Les services doivent calculer le delta entre ce que le Ministère a financé et ce que doit payer l'établissement.

Il souligne que certaines années l'établissement n'a pas perçu de financement.

Monsieur Koubiti note que trois supports d'enseignants-chercheurs ont été transformés en poste de BIATSS.

Le Président répond que dans une logique d'équilibre il faut qu'il y ait suffisamment de poste BIATSS pour qu'un établissement fonctionne. Souvent ces postes sont pourvus sur des plateformes.

Madame Dignat-George ajoute que dans certaines disciplines l'ingénierie devient prégnante dans la pédagogie.

Monsieur Koubiti note également des transformations de poste ATER ORE en poste de maître de conférences. Il demande si la dotation de 60 000 euros par poste est pérenne.

Le Président répond que oui, cette dotation est soclée.

Monsieur Koubiti note des erreurs de forme qui seront modifiées dans le document qui sera annexé au procès-verbal.

Le conseil académique approuve à l'unanimité la campagne d'emplois Enseignants Chercheurs 2019.

VI / Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 16h15.

Fait à Marseille, le 23 décembre 2018

Le Président d'Aix-Marseille Université



Yvon BERLAND